

Objet

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

GENERALI REVENUS

Part A - EUR (FR0010168757)

GENERALI REVENUS est autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Ce produit est géré par Generali Insurance Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio ("GIAM S.p.A. SGR") qui est autorisé en Italie et supervisé par la Banca d'Italia et Commissione Nazionale per le Società e la Borsa (CONSOB). Pour plus d'informations sur ce produit, veuillez vous référer au site www.generali-investments.com ou appeler +39 04 06 71 111.

Date effective: 20 décembre 2023

En quoi consiste ce produit ?

Type

FCP

Objectifs

Objectif d'investissement L'objectif de gestion du FCP est, au travers d'une politique active d'allocation d'actifs diversifiée, de surperformer l'indice €STR 12 mois (coupons nets réinvestis en euro) + 2%.

Politiques d'investissement Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire fondé sur un modèle systématique élaboré par la société de gestion, le FCP est investi en actions (jusqu'à 35%) et obligations (jusqu'à 100%). L'univers d'investissements en actions est défini par l'ensemble des titres composant l'indice MSCI All Country World Index, il regroupe des valeurs cotées (grandes capitalisations et moyennes capitalisations, appartenant à toutes zones géographiques). Pour leur part, les investissements en obligations et/ou titres de créances négociables pourront s'effectuer dans l'univers d'investissements des titres composant les indices Merill Lynch ICE BofA Euro Corporate Index, ICE BofA Euro High Yield Index et ICE BofA Euro Government Index, que les structures émettrices soient cotées ou non (Etat, entités de droit public, Entreprises de droit privé), de tous pays et zones géographiques. Le FCP à titre de diversification géographique peut investir jusqu'à 20% de son actif en titres (actions, obligations et TCN) de pays émergents. Le FCP pourra investir : - dans des titres non spéculatifs selon les analyses de la société de gestion, et éventuellement dont la notation pourra être comprise entre AAA et BBB- (Agence de notation : Standard and Poor's ou équivalent) ou de notation jugée équivalente par la société de gestion ; - jusqu'à 20 % de l'actif, dans des titres spéculatifs selon les analyses de la société de gestion, et éventuellement ayant une notation comprise entre BB+ et B- (Agence de notation : Standard and Poor's ou équivalent) ou de notation jugée équivalente par la société de gestion. Toutefois, la société de gestion ne recourra pas mécaniquement et excessivement aux notations de crédit publiées par les agences de notation. Le FCP peut aussi investir de manière accessoire (dans la limite de 10 % de l'actif) aux instruments du marché monétaire. Le FCP est investi jusqu'à 10 % de son actif net en OPCVM français ou européens, ainsi qu'en parts et actions de FIA et fonds d'investissement respectant les 4 critères définis par l'article R.214-13 du Code monétaire et financier. Le FCP est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 15. Le FCP peut être exposé au risque de change à hauteur de 30% de son actif. Des instruments financiers à terme peuvent être utilisés afin de couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques actions et/ou de taux et/ou change et/ou crédit, avec une surexposition globale du portefeuille aux risques cumulés actions et taux pouvant aller jusqu'à

180 % de l'actif. Recommandation : ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans. Le FCP est classé article 8 selon le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans les secteurs des services financiers (SFDR). Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Rachat et négociation L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande chaque jour de bourse ouvré à Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France, avant 11 heures.

Politique de distribution Le FCP peut réinvestir et/ou reporter et/ou distribuer son résultat net, avec possibilité de distribuer des acomptes. Les plus-values nettes réalisées sont réinvesties et/ou reportées.

Investisseurs de détail visés

Ce produit est destiné aux investisseurs qui prévoient de rester investis pendant au moins 5 ans et qui sont prêts à assumer un niveau de risque moyen de perte de leur capital initial afin d'obtenir un rendement potentiel plus élevé. Il est conçu pour faire partie d'un portefeuille d'investissements.

Durée de vie du PRIIP

Ce produit n'a pas de date d'échéance. La société de gestion a le droit de mettre fin au produit. Dans une telle situation, le montant que vous recevriez pourrait être inférieur au montant que vous avez investi.

Informations pratiques

Dépositaire BNP Paribas S.A.

Autres informations Les demandes d'information, les documents relatifs au Fonds et sa valeur liquidative peuvent être obtenus en s'adressant directement à la succursale de la société de gestion ou sur le site Internet de cette dernière : Generali Insurance Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio – Succursale française 2, Rue Pillet-Will – 75309 PARIS Cedex 9 site : www.generali-invest.com.

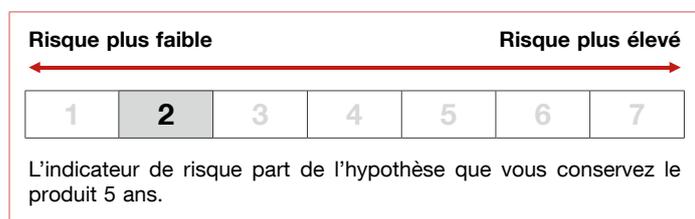
Les demandes de souscription et de rachat relatives au Fonds sont centralisées auprès de son dépositaire :

BNP Paribas S.A Grands Moulins de Pantin – 9, rue de Débarcadère – 93500 Pantin

Les informations concernant les critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance, et concernant les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique (critères dits « ESG ») se trouvent sur le site de la société de gestion, ainsi que dans les rapports annuels.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Risques



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport aux autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes par suite de mouvements de marché ou en cas d'impossibilité de la société de gestion de vous payer.

La société de gestion a classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux performances futures sont à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les

marchés, il est très peu probable que la capacité de GIAM S.p.A. SGR à vous payer en soit affectée.

En plus des risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent affecter la performance. Veuillez consulter le prospectus disponible sur www.generali-investments.com.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Défavorable: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2022.

Intermédiaire: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

Favorable: Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 2013 et 2018.

Période de détention recommandée		5 ans	
Exemple d'investissement		10.000 EUR	
Scénarii		si vous sortez après 1 année	si vous sortez après 5 ans (période de détention recommandée)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement moyen par an	6.530 EUR -34,7 %	6.750 EUR -7,6 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement moyen par an	8.701 EUR -13,0 %	8.823 EUR -2,5 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement moyen par an	10.114 EUR 1,1 %	10.679 EUR 1,3 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement moyen par an	11.066 EUR 10,7 %	12.590 EUR 4,7 %

Que se passe-t-il si Generali Insurance Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Vous pouvez perdre tout ou partie de votre investissement si la société de gestion du produit n'est pas en mesure d'effectuer le paiement. Cette perte éventuelle n'est couverte par aucun système d'indemnisation ou de protection des investisseurs.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

La société de gestion a supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Pour les autres périodes de détention, nous avons supposé que le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10.000 EUR sont investis.

Exemple d'investissement 10.000 EUR	si vous sortez après 1 année	si vous sortez après 5 ans (période de détention recommandée)
Coûts totaux	297 EUR	759 EUR
Incidence des coûts annuels*	3,0 %	1,4 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,7 % avant déduction des coûts et de 1,3 % après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Incidence des coûts annuels si vous sortez après 1 année
Coûts d'entrée	2,00 % C'est le plus que vous serez facturé. La société de gestion ne facture pas de frais d'entrée. Cependant, la personne qui vous vend le produit peut vous facturer et il vous informera du montant effectif.	200 EUR
Coûts de sortie	0,00 % C'est le plus que vous serez facturé. La société de gestion ne facture pas de frais de sortie. Cependant, la personne qui vous vend le produit peut vous facturer et il vous informera du montant effectif.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,32 % de la valeur de votre investissement par an. C'est une estimation basée sur les coûts réels de la dernière année.	32 EUR
Coûts de transaction	0,42 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	42 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	0,23 % (Performance nette du fonds – (€STR 12 mois (coupons nets réinvesti en euro) + 2 %) x 20 %. A compter de la période ouverte le 1er octobre 2021, toute sous-performance du FCP par rapport à l'Indicateur de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans. Les performances passées par rapport à l'Indicateur de référence sont disponibles sur le site de la société de gestion (www.generali-invest.com). Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance.	23 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 5 ans

Le fonds a une durée de placement recommandée supérieure à 5 ans. Vous pouvez demander le rachat de votre investissement sans frais de rachat à tout moment pendant la période susmentionnée ou conserver l'investissement plus longtemps. Pour les conditions de rachat, veuillez consulter le Prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

La société de gestion a adopté des procédures appropriées pour assurer le traitement rapide des plaintes des Investisseurs qui sont soumises par écrit et communiquées conformément aux procédures internes définies dans la Procédure Opérationnelle "Gestion des Plaintes". Les procédures adoptées prévoient la tenue d'un registre des éléments essentiels de chaque plainte reçue et des mesures mises en œuvre pour résoudre le problème. Le département de conformité (Compliance) est la structure organisationnelle responsable du traitement des plaintes.

Les plaintes doivent être formulées par écrit (par courrier ou par e-mail) et contenir :

i) les coordonnées du plaignant ; ii) les raisons de la plainte ; iii) la signature ou une référence similaire permettant d'identifier le Client avec certitude. Le résultat final de la plainte, contenant les décisions de la Société, sera, en règle générale, communiqué par écrit au Client/Investisseur dans les 60 jours suivant la réception. Site Internet : <https://www.generali-investments.com/it/en/institutional/about-us#HT11T>

Adresse postale : Generali Insurance Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio, French Branch - Rue Pillet Will 2, 75309 Paris Cedex 09 - Département Compliance; Generali Insurance Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio - Compliance Function, 20145, Piazza Tre Torri 1, Milano; Email: InvestmentsCompliance@generali.com

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance Vous pouvez retrouver les scénarios de performance précédents sur <https://www.generali-investments.com/products/FR0010168757>.

Performances passées Vous pouvez télécharger les performances passées des 10 dernières années sur notre site internet <https://www.generali-investments.com/products/FR0010168757>.

Autres informations pertinentes De plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de la succursale de la société de gestion : Generali Insurance Asset Management S.p.A. Società di gestione del risparmio, Succursale Paris - 2, rue Pillet-Will - 75309 PARIS CEDEX 9 - 01.58.38.18.00 - email : GI-information-web@generali-invest.com.